

TOULON le 21 Septembre 2026

AMORCE

Tél. : 0494938300
18, rue Gabriel Peri
69100 VILLEURBANNE

A l'attention de Monsieur Le Président

Objet : candidature au Conseil d'administration d'AMORCE

Délégué titulaire

Nom Prénom : VINCENT Gilles

Né(e) le : [REDACTED]

Fonction : Vice Président

Délégué au sein d'AMORCE

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]

Adresse de la structure adhérente Metropole Toulon provence Méditerranée.

107 boulevard henri Fabre 83041 TOULON CEDEX 09

Délégué suppléant

Nom Prénom : MUSSO Ange Né(e) le : [REDACTED]

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]

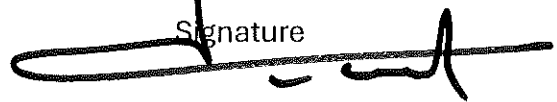
Je soussigné «Gilles VINCENT, présente la candidature « METROPOLE TPM, dont je serai le représentant , au sein du collège des Collectivités du Conseil d'administration d'AMORCE et accepte le mode de scrutin mis en place par l'association AMORCE conformément aux statuts de l'association.

J'ai pris connaissance qu'être membre du Conseil d'Administration d'AMORCE constitue un engagement moral et bénévole pour contribuer activement aux missions de l'Association et je m'engage à exercer ce mandat conformément à ses statuts.

Fait le, 21 Septembre 2026 à TOULON

NOM, Prénom VINCENT Gilles

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles VINCENT', written over a horizontal line.

PROFESSION DE FOI

de Gilles VINCENT,

Vice-Président Métropole de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vice-Président de la métropole de Toulon Provence Méditerranée, regroupant 450 000 habitants, j'ai la charge de l'environnement, des espaces naturels sensibles, du contrat de baie, de la qualité de l'air, du bruit, des déchets et de l'énergie.

Je suis également président du syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères (SITTOMAT) qui regroupe, avec la fluctuation saisonnière, près de 700 000 habitants sur un territoire comprenant une métropole, une communauté d'agglomération et trois communautés de communes.

En 2025, Il a traité 531000 Tonnes de déchets. Cette année-là, le réseau de 35 déchèteries a capté 215 000 tonnes de déchets, valorisées sous forme d'énergie, 249 500 tonnes de déchets qui ont permis de chauffer 15 000 logements à partir d'un réseau de chaleur et de produire 125 800 MW électriques. Puis, la collecte sélective des emballages ménagers a permis de valoriser 66 340 Tonnes d'emballage qui seront bientôt triés dans un centre de tri de 35 000 T qui démarrera en fin d'année. Enfin, 30 000 tonnes de déchets verts sont valorisées en épandage dans les vergers.

J'ai donc une expertise reconnue dans les domaines de compétence de notre association.

Membre créateur de notre association en 1986, j'ai depuis cette date, participé à tous les combats d'AMORCE pour défendre les intérêts de nos adhérents, mais aussi le service public des activités des déchets et de l'énergie.

En tant que vice-président, puis président de notre association pendant 40 ans, j'ai toujours été le garant de l'indépendance d'AMORCE vis-à-vis des différents gouvernements qui se sont succédés ainsi que des partis politiques et je continuerai dans cette voie.

Amorce c'est aussi la défense de ses adhérents, en faisant déposer chaque année des amendements pour améliorer le service public à un moindre coût pour nos administrés.

Notre mission consiste aussi à former et informer les élus de nos collectivités adhérentes et nous continuerons avec nos 45 collaborateurs à travers nos lettres aux adhérents, nos journées spécifiques, nos webinaires et nos congrès à vous tenir informés de l'actualité sur nos compétences mais aussi de l'avancement de nos combats.

Enfin, parce que seuls nous serions isolés, je prends l'engagement de tout faire pour rétablir un dialogue franc mais solidaire avec les autres associations de collectivités parce qu'ensemble nous serons plus forts. Le dernier résultat sur l'abandon de la fausse consigne par le gouvernement en est un excellent exemple.

ALLEZ, BON ANNIVERSAIRE ET LONGUE VIE A AMORCE QUI FETERA SES 40 ANS CETTE ANNEE.

Gilles VINCENT

Métropole Toulon Provence Méditerranée



Projet métropolitain

1 territoire, 12 communes, 458 000 habitants

Nos missions

Eau, assainissement, énergie

Déchets, propreté, voirie

Transports, mobilité

Logement, habitat, urbanisme

Culture, patrimoine

Cadre de vie, environnement

Solidarité, insertion

Jeunesse, enseignement et recherche

Économie, tourisme, sport

Les ports

Les grands projets

Compétences & budget

Les compétences

Depuis sa création en 2002, Toulon Provence Méditerranée exerce un certain nombre de compétences transférées, en lieu et place des communes membres. Au 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération est devenue une métropole et plusieurs compétences jusqu'alors communales lui ont été transférées.

Développement et aménagement économique, social et culturel

Aménagement de l'espace métropolitain

Politique locale de l'habitat

Politique de la ville

Gestion des services d'intérêt collectif

Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie

Compétences historiques

Comme toutes les Métropoles de droit commun, TPM exerce les compétences obligatoires fixées à l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Développement et aménagement économique, social et culturel

Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Actions de développement économique dont la participation au capital de sociétés, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire.

Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain.

Promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme.

Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche.

Aménagement de l'espace métropolitain

Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur ; Plan Local d'Urbanisme ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières.

Organisation de la mobilité ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement et Plan de Déplacements Urbains.

Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires.

Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.

Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

Politique locale de l'habitat

Programme Local de l'Habitat.

Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville.

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Programmes d'actions définis dans le Contrat de ville.

Gestion des services d'intérêt collectif

Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, et eau.

Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums.

Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national.

Services d'incendie et de secours.

Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie

Gestion des déchets ménagers et assimilés.

Lutte contre la pollution de l'air.

Lutte contre les nuisances sonores.

Contribution à la transition énergétique, soutien aux actions de maîtrise de la demande énergétique, élaboration et adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

Compétences transférées au 1er janvier 2020

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a prévu le transfert par les départements de tout ou partie des compétences énumérées à l'article L 5217-2-IV du CGCT, dans un délai de 2 ans suivant la création de la Métropole.

Le Département du Var et la Métropole ont conjointement choisi le transfert au 1er janvier 2020 des compétences ci-dessous :

L'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) sur le territoire de TPM ;

L'aide aux jeunes en difficulté (FAJ) sur le territoire de TPM ;

L'Hôtel des Arts et le Palais des sports situés à Toulon (au titre de la compétence « Tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences »)

Compétences historiques

Au-delà de ces compétences obligatoires, TPM exerce également les compétences historiques suivantes :

Animation et valorisation des équipements culturels d'intérêt métropolitain ; communication à l'échelle de la Métropole autour des manifestations culturelles et lorsqu'au moins trois communes sont concernées, du patrimoine culturel, historique et naturel de la Métropole.

Contrats de baie : animation, coordination et suivi des Contrats de baie ; actions pédagogiques ; communication sur les opérations liées aux Contrats de baie, études préalables à la définition des objectifs et des actions ; évaluation de l'impact environnemental de l'ensemble des actions mises en oeuvre ; mise en oeuvre des actions inscrites aux Contrats de baie et de toutes autres actions liées à des problématiques environnementales ayant comme objectif la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques intéressant plusieurs communes de la Métropole.

Enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique.

Mise en oeuvre et soutien à la mise en oeuvre d'actions ou d'opérations de valorisation et de développement du sentier du littoral notamment par une politique d'acquisition, de travaux, de communication en liaison avec les autorités compétentes (État, communes, Département).

Sport : soutien à la formation des dirigeants bénévoles et cadres techniques ; politique sportive : soutien financier aux athlètes de haut niveau inscrits sur les listes de haut niveau Espoir, Jeune, Sénior ou Élite.

https://metropoletpm.fr/sites/default/files/2025-06/guide_des_compétences_2020_tpm.pdf

<https://metropoletpm.fr/sites/default/files/2025-09/web-pages-rapport-activites-tpm-2024.pdf>